



**COMMUNE
DE SALVAGNAC**

81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: mairie.salvagnac@wanadoo.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 23 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur MIRAMOND Bernard, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 - présents : 11 - votants : 12 - absents : 4 -procurations : 1

Etaient présents : Mireille BRUNWASSER - Olivier LECOMTE - Frédérique MASSAT - Roland BALARAN— Régine ADDED - Yves GERAUD - Philippe CHANEZ — Antoinette PRADIER - Edwige ALBAULT— Christel LAGARRIGUE

Absent ayant donné procuration : Maxime LOGER a donné procuration à Philippe CHANEZ

Etaient absents : Virginie CHEVALIER - François ANCILOTTO - Sonia AUBERTIN

Secrétaire de séance : Mireille BRUNWASSER - Christelle TORENTE

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

- Proposition subvention pour l'année 2022 :

Associations	Proposition 2022
Pétanque	500,00
Pompiers	500,00
Bibliothèque	350,00
Auto cross	1500,00
Places en fête (1 250 € de subvention annuelle + 1 250 € à titre exceptionnel)	2500,00
Karavane	2400,00
Vox musica (sous réservation de présentation du bilan)	3300,00
Lumen&co	1800,00
RTFC	1500,00
Souvenir français (Subvention exceptionnelle pour la rénovation du monument aux morts)	1000,00
Accueil réfugiés Rabastinois	200,00

Les amis de La Bouysse	200,00
Les Mémères	200,00
Ordinaire extra	200,00
Je Dis Loisirs	300,00
PEDA Partager Echanger Développer Accompagner (Projet de ferme pédagogique)	200,00

VOTE A L'UNANIMITE

- Décisions modificatives

- **DM – 20 000 € AU 20196 VOTE A L'UNANIMITE**
- **PREVOIR 1 000 € AU 773 VOTE A L'UNANIMITE**

- **PREVOIR UNE LIGNE DE TRESORERIE** d'un montant de 150 000 € dans l'attente du versement des dotations et impôts directs VOTE A L'UNANIMITE

- Taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022

Suite à une erreur de calcul lors du vote des taux, de nouveaux taux sont votés :

- Taxe foncière bâti : 38.67 % - (2021 : 37.93 %)
- Taxe foncière non bâti : 71.81 % - (2021 : 71.17 %)

VOTE A L'UNANIMITE

- Etude rénovation S.D.E.T

Des travaux de rénovation des anciens luminaires dans le village, les hameaux et lotissements vont être effectués. Il est prévu le remplacement de 50 luminaires, 5 horloges astronomiques et réseau souterrain et également la mise en sécurité du réseau souterrain zhaga. Le montant des travaux s'élève à 61 473.18 €. La part communale est de 23 920 € et permettra une économie de 80 % du coût actuel.

VOTE A L'UNANIMITE

- Ecole de musique :

La commune conventionne avec le Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn (SMIX). Ce service pédagogique est assuré par le Conservatoire et permet, par conventionnement avec le SMIX, à des élèves ressortissants de la Commune de bénéficier du tarif « usager » soit environ 335 €, au lieu de 750 €, coût fixé pour le tarif dit « extérieur ». En somme, la convention prévoit que la Commune participe financièrement, ainsi que le Conseil Départemental, au coût global de l'enseignement proposé à l'élève.

VOTE A L'UNANIMITE

Questions diverses

Choix fournisseur de logiciel de gestion administrative et changement de plan comptable

Des évolutions dans le traitement et la gestion de la comptabilité municipale nous amènent à prévoir le changement de plan comptable (passage de M14 à M57).

Cette transition doit se faire au plus tard au 1^{er} janvier 2024 mais peut se faire dès le 1^{er} janvier 2023. Nous avons, dans le même temps, l'opportunité de changer d'éditeur et donc de fournisseur de logiciel administratif.

L'éditeur Berger Levreau vient de passer une convention avec l'association des maires du Tarn de façon à fournir les logiciels en laissant les prestations de service à la charge de l'ADM qui assurera la maintenance, la formation et l'assistance concernant ces logiciels.

Dans ces conditions, le passage de JVS (notre éditeur actuel, commercialisé par Indy Système) à Berger Levreau nous permettrait de réaliser une économie substantielle sur 5 ans. Ce changement de fournisseur pouvant se faire au 1^{er} janvier 2023, il est proposé au conseil municipal de délibérer en faveur de cette date pour le changement de plan comptable et du choix de Berger Levreau comme éditeur.

Adopté à l'unanimité.

Projet de mise en place de personnel communal

Dans l'hypothèse d'un départ en retraite de Mr Barreau au 1^{er} janvier 2023, nous sommes amenés à réfléchir à son remplacement en nombre et en qualité.

Olivier Lecomte fait la présentation d'une étude relative à ce sujet afin que le conseil municipal puisse réfléchir à la meilleure des hypothèses présentées. Le recrutement se fera en fonction de l'orientation choisie.

La séance est levée à 23 h 40.



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Olivier Lecomte'. To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE SALVAGNAC' at the top, a central emblem featuring a coat of arms with a crown and a cross, and the text '(Tarn) 81630' at the bottom.